

ANNALES

DE LA

BONNE STE. ANNE DE BEAUPRE.

Vol. 5. Lévis, Septembre, 1877. No. 6.

REDACTEURS-PROPRIETAIRES : Les Directeurs du Collège de Lévis.

SOMMAIRE :

Mandement des Evêques de la Province de Québec promulguant le Bref qui déclare Ste. Anne Patronne de la dite Province (fin).—L'Eglise.—Pèlerinage des paroissiens de Lévis à Ste. Anne de Beaupré.—St. Joseph de la Délivrance, Actions de grâces à la Bonne Ste. Anne.—Lettre d'un médecin.—Recommandations aux prières.

AVANTAGE.

Messe tous les lundis pour les abonnés aux *Annales*. Les âmes pieuses sont invitées à s'unir ce jour-là au célébrant par la prière et la sainte communion, afin d'obtenir toutes les grâces demandées, par l'intercession de la Bonne Ste. Anne.

—000—

MANDEMENT

Des Evêques de la Province Ecclésiastique de Québec promulguant le bref qui nomme sainte Anne patronne de la dite Province.

III. DE L'INVOCATION DES SAINTS.

Durant le saint sacrifice de la messe, le prêtre

profondément incliné demande à Dieu que les Saints dont nous faisons mémoire sur la terre veuillent bien intercéder pour nous dans les cieux : " Ut illi pro nobis intercedere dignentur in cœlis, quorum memoriam agimus in terris." Nous trouvons dans ces courtes paroles toute la doctrine catholique sur la nature des prières que nous adressons aux Saints. Nous ne les invoquons pas comme la source première des grâces et des bienfaits que nous attendons par leur médiation ; ils ne sont pas tout-puissants dans le sens absolu de ce mot : la bienheureuse Mère de Jésus elle-même n'a été appelée la *toute puissance suppliante, omnipotentia supplex*, que parceque son divin Fils ne peut rien refuser à ses prières. Marie et tous les Saints sont nos intercesseurs ; ils prient pour nous ; nous leur demandons de suppléer à ce qui manque de ferveur dans notre prière, et voilà quel est l'objet de la prière que nous leur adressons. Dans les litanies des Saints nous répétons toujours cette invocation : " Priez pour nous ; ora pro nobis."

Mais comment les Saints peuvent-ils connaître tant de prières qui leur sont adressées de toutes les parties du monde ?

Eh quoi ! N. T. C. F., Dieu voit toutes choses ; n'est-il donc pas assez puissant pour faire connaître à ses élus les hommages qui leur sont rendus sur la terre et les prières qui leur sont adressées ? L'Archange Raphaël voyait et offrait à Dieu les prières et les bonnes œuvres de Tobie (Tobie, XII. 12.) ; le prophète Zacharie (I. 12.) nous montre un ange qui voit les malheurs de Jérusalem et intercède pour elle. Notre Seigneur

nous dit expressément que dans le ciel il y a grande joie à la conversion d'un pécheur (Luc, XV. 7.). Les Anges et les Saints du ciel ont donc connaissance de ce qui se passe sur la terre. Ils voient Dieu *face à face* (I. Cor. XIII. 12.) ; Dieu les illumine de sa propre lumière (Ps. XXXV. 10.), les comble de son propre honneur, les couronne de sa propre justice, leur communique sa propre vie, car *il est lui-même leur récompense infinie ; ego ero merces tua magnanimis* (Gen. XXV. 1.) ; et l'on demande comment les Saints peuvent connaître nos vœux et nos prières ! Au témoignage de l'Apôtre S.^t Jean (I. Epître, III. 2...), cette claire et immédiate vue de Dieu fait rayonner dans l'âme des Saints, comme dans un miroir fidèle, les perfections de Dieu et donne à ces âmes bienheureuses une ressemblance ineffable qui suffit surabondamment à nous expliquer pourquoi et comment les Saints connaissent nos prières et nos hommages : *Nous savons, dit-il, que nous lui serons semblables, parceque nous le verrons tel qu'il est ; scimus quoniam similes ei erimus, quoniam videbimus eum sicuti est.*

On objectera peut-être que l'invocation des Saints est injurieuse à Dieu et à Notre Seigneur Jésus-Christ, que Saint Paul déclare être *l'unique médiateur entre Dieu et les hommes* (I. Tim. II. 5.).

Non, N. T. C. F., l'invocation des Saints n'est injurieuse ni à Dieu, ni à Jésus-Christ.

Voyez ce qui se passe dans l'ordre civil. Le souverain ne regarde point comme une injure faite à sa majesté, les requêtes adressées à ceux qui jouissent de sa faveur ; au contraire, il est

content d'avoir une occasion de leur prouver son estime et son amitié en exauçant leurs prières. Quelle que soit la puissance d'intercession attribuée à un Saint, ce n'est qu'une puissance secondaire, subordonnée à celle de Dieu, de qui nous reconnaissons que dépend en dernier ressort la concession de la grâce demandée. Si nos faibles prières adressées à Dieu ne sont pas une injure à Dieu, pourquoi deviendraient-elles injurieuses parceque nous aurions demandé à quelque Saint de les présenter et de les appuyer devant son trône ?

Saint Paul et Saint Jacques, dans leurs épîtres, se recommandent aux prières des chrétiens ; c'est à la fois un acte d'humilité et un témoignage de la charité qui doit unir ensemble les membres de la grande famille chrétienne ; pourquoi donc serait-il défendu de demander une faveur semblable aux Saints qui règnent dans le ciel ? Pendant leur vie il était permis d'implorer leur assistance ; pourquoi serait-ce un crime après leur mort ?

Sans doute, N. T. C. F., Jésus-Christ est notre unique médiateur, parceque lui seul nous a rachetés ; c'est *par sa grâce*, dit Saint Pierre, *que nous croyons être sauvés ; per gratiam Domini Jesu-Christi credimus salvari* (Actes, XV. II.) : et voilà pourquoi dans le ciel il parle avec autorité et exerce devant le trône de son Père *un pontificat éternel, et est toujours vivant pour intercéder en notre faveur ; semper vivens ad interpellandum pro nobis* (Héb. VII. 25.) Mais il ne s'en suit nullement que l'intercession des Saints soit injurieuse à cette médiation suprême et divine.

Les Saints, dans le ciel comme sur la terre, ne sont rien par eux-mêmes ; tout ce qu'ils ont été dans l'ordre de la grâce sur la terre et ce qu'ils sont au ciel dans l'ordre de la gloire, ils le tiennent de Jésus-Christ [qui a dit : *sans moi vous ne pouvez rien faire, sine me nihil potestis facere* (Jean, XV. 5.). Nous reconnaissons que ce divin Sauveur est la source unique et intarissable des grâces que nous demandons ; et quand les Saints nous aident à puiser dans les trésors de la miséricorde divine, leur intercession, bien loin d'être injurieuse à la médiation de Jésus-Christ, en est une des plus belles et des plus touchantes manifestations.

IV. DU CULTE DES RELIQUES ET DES IMAGES.

Suivant le saint concile de Trente (Sess. XXV.), nous devons honorer les corps des martyrs et des autres Saints qui règnent avec Jésus-Christ, dont ils ont été les membres vivants, qui ont été les temples du Saint Esprit et qui un jour doivent être ressuscités pour la gloire éternelle.

Nous honorons aussi les instruments de leur pénitence ou de leur martyre, parceque ces objets nous rappellent leurs exemples, leurs vertus, leurs mérites, leur mort glorieuse. Nous conservons avec respect les objets qui ont été à leur usage, à cause des souvenirs de piété qu'ils éveillent dans notre âme.

Enfin les images pieuses nous sont chères et vénérables, parcequ'elles servent à nous rappeler plus facilement et plus vivement les mystères ou les Saints que nous honorons.

A la vérité, N. T. C. F., ces ossements arides, ces objets inanimés, ces peintures et ces sculptures, n'ont pas en eux-mêmes une excellence absolue ; ce n'est pas à cause d'eux-mêmes que nous les vénérons, mais à cause des saints auxquels ils se rapportent, dont ils évoquent le souvenir et provoquent l'imitation : " car, dit le " saint concile de Nicée (en 787), l'honneur de " l'image passe à l'original ; celui qui révère " l'image, révère le sujet qu'elle représente." Saint Ambroise rapporte que quand Sainte Hélène découvrit la croix du Sauveur " elle " adora Jésus-Christ et non pas le bois, ce qui " eût été l'erreur des gentils ; elle adora celui " qui avait été suspendu à ce bois." Et c'est dans ce sens que nous disons quelquefois que nous adorons la croix. Nous honorons donc les reliques et les images à cause des Saints, et nous honorons les Saints eux-mêmes à cause de Dieu, de sorte que notre culte se rapporte toujours finalement à Dieu seul.

Ce culte des reliques et des images a reçu de Dieu la sanction de miracles consignés dans les Saintes Ecritures. Nous voyons, en effet, au quatrième livre des Rois (chap. II. 13...), que le manteau du prophète Elie servit à son disciple Elisée pour opérer un miracle et que les ossements de ce même Elisée rendirent la vie à un cadavre jeté par hasard dans son tombeau (chap. XIII. 21.). Dans le Nouveau Testament, Notre Seigneur récompense par une guérison miraculeuse la foi de tous ceux qui viennent toucher le bord de sa robe (Mat. IX. 20, et XIV. 36.). Dans les Actes des Apôtres (V.

15.), l'ombre de Saint Pierre, en passant sur les malades qu'on mettait sur le chemin de cet apôtre, l'ombre toute seule suffisait pour les guérir. De nombreux miracles étaient opérés lorsqu'on appliquait aux malades des linges qui avaient touché le corps de Saint Paul (Actes, XIX. 12.). Si Dieu n'avait pas pour agréable la confiance aux reliques, l'aurait-il récompensée d'une manière si éclatante ? Et de nos jours encore, N. T. O. F., ne sommes-nous point les témoins d'une approbation aussi directe et aussi solennelle donnée par la Toute Puissance divine à ce culte des reliques et des images ?

D'ailleurs, quoi de plus conforme aux usages et aux instincts de tous les peuples ? Dans une famille, dit S. Augustin, on conserve précieusement les vêtements, l'anneau et l'image d'un père chéri ou d'une mère tendrement aimée ; combien plus chers nous doivent être les objets et les images qui rappellent à notre souvenir ceux qui ont été nos pères et nos modèles dans la foi, l'espérance et la charité ?

Quand Dieu défendit aux juifs de faire des images (Exode, XX. 4...), il ajouta la défense de les adorer, *non adorabis ea*, pour nous faire comprendre qu'il prohibait seulement l'idolâtrie, c.-à-d., l'adoration d'objets ou d'images autres que Dieu. Si l'on prenait d'une manière absolue la défense faite aux juifs, il s'en suivrait bien des conséquences que les hérétiques eux-mêmes sont forcés de rejeter. Si toute image est défendue, il ne serait permis à personne de garder son propre portrait, ou celui de ses ancêtres. Si toute vénération religieuse doit être refusée

à ce qui n'est pas Dieu, pourquoi Dieu aurait-il menacé de punir ceux qui violent son temple, c.-à-d., cet édifice de pierre et de bois où l'on vient prier le Seigneur (I. Cor. III. 17.) ? pourquoi encore ce respect profond pour ce livre qu'on appelle la Bible ? L'arche d'alliance était faite de bois recouvert en or ; Dieu punit d'une manière terrible les Bethsamites (I, Rois, VI. 19.) et le lévite Oza (II. Rois, VI. 7.), pour avoir manqué au respect dû à ce signe extérieur, à ce monument de son alliance avec le peuple juif. Tant il est vrai que le *culte en esprit et en vérité* (Jean, IV. 24.), que nous devons rendre à Dieu, n'exclut nullement l'emploi de moyens extérieurs pour exciter et soutenir notre attention et un certain respect religieux pour tout ce qui se rapporte à Dieu.

D'ailleurs, N. T. C. F., Dieu ne peut pas être en contradiction avec lui-même, puisque non seulement il a permis, mais il a même commandé en plusieurs circonstances, la confection d'images en rapport avec son culte. Il fit faire deux chérubins d'or destinés à abriter l'arche d'alliance (Exode, XXV. 18.) ; plus tard, quand le peuple juif, en punition de ses murmures, est affligé par des serpents venimeux, Moïse élève dans les airs un serpent d'airain, vers lequel il suffisait de jeter un regard pour être guéri, (Nombres, XXI. 8.). Josué et tout le peuple, saisis de crainte à la vue des ennemis, *se prosternent devant l'arche d'alliance* pour implorer l'assistance divine (Josué, VII. 6.). Dans le temple de Salomon bâti sur les plans inspirés par Dieu lui-même, il y avait grand nombre d'images et de sculptures.

Dieu a donc autorisé la confection, l'usage religieux et la vénération des images, et, par conséquent, ce ne peut être une pratique superstitieuse et condamnable.

Et vous-mêmes, N. T. C. F., pouvez rendre témoignage de l'utilité de ces images, qui, en parlant aux yeux, éclairent l'intelligence, chauffent le cœur, élèvent l'âme vers Dieu l'auteur de toute grâce, de toute perfection, de tout mérite en ce monde et de toute gloire dans les cieux. Dieu lui-même s'est servi de ce moyen pour se faire connaître et adorer ; car, en donnant à ce monde visible, matériel et périssable, cette grandeur qui nous entoure, cette beauté qui nous ravit, cet ordre parfait qui excite notre admiration, il a voulu parler à nos yeux et, dit S. Paul, *rendre intelligibles et comme visibles ses invisibles perfections, son éternelle puissance et sa divinité, de telle sorte que ceux qui ont refusé de le connaître sont inexcusables ; invisibilia enim ipsius a creatura mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur, sempiterna quoque virtus ejus et divinitas, ita ut sint inexcusabiles* (Rom. I. 20.).

V. CONCLUSION.

Nous sommes les enfants des Saints, disait Tobie à sa famille, et nous attendons cette vie que Dieu doit donner à ceux qui ne manquent pas à la foi qu'ils lui doivent : Filii Sanctorum sumus et vitam illam expectamus quam Deus daturus est iis qui fidem suam non mutant ab eo (Tobie, II. 18.).

Nous sommes les enfants des Saints ; soyons

donc leurs imitateurs sur la terre, et pour cela méditons leurs exemples et leurs maximes. Pendant leur vie mortelle ils ont été exposés aux mêmes dangers et aux attaques des mêmes ennemis, nous avons les mêmes devoirs à remplir, le même évangile à suivre ; soyons pleins de courage, car les victoires qu'ils ont remportées nous montrent ce que peut la bonne volonté aidée de la grâce que nous a méritée Notre Seigneur Jésus-Christ.

Dieu, qui veut que tous les hommes soient sauvés (I. Tim. II. 4.), a multiplié autour de nous les moyens d'ajouter sans cesse de nouveaux fleurons à notre couronne ; un mot, une pensée, un bon désir, un acte si petit qu'il soit, un verre d'eau donné à un pauvre pour l'amour de Dieu (Mat. X. 42.), ne demeurera pas sans récompense. C'est ainsi que les Saints ont amassé des trésors dans le ciel : nous sommes leurs enfants, marchons sur leurs traces et nous serons trouvés dignes de partager leur félicité. Chacun d'eux nous crie du haut du ciel, comme S. Paul (I. Cor. XI. I.) : *Soyez mes imitateurs comme je le suis de Jésus Christ ; imitatores mei estote sicut et ego Christi.*

Entrés dans la gloire et mis en possession du royaume qui leur a été préparé dès le commencement du monde (Mat. XXV. 34.), certains de ne jamais perdre ce bonheur, ils sont néanmoins pleins de charité et de sollicitude pour nous qui sommes encore exposés au naufrage. Elevons vers eux nos cœurs et nos mains avec confiance, afin qu'à leur tour ils fassent brûler au pied du trône de l'Éternel l'encens de leurs prières (Apoc.

V. 8.), qui s'élève comme un parfum d'agréable odeur dans les siècles des siècles.

Quelle que soit notre condition, nous pouvons et nous devons tous aspirer à partager leur félicité. Au ciel il y a des rois et des sujets, des riches et des pauvres, des savants et des ignorants, des maîtres et des serviteurs ; *toutes les nations, toutes les tribus, tous les peuples, toutes les langues sont là debout devant le trône de Dieu, en présence de l'Agneau, revêtus de robes blanches et ayant des palmes dans leurs mains ; ex omnibus gentibus et tribubus et populis et linguis stantes ante thronum Dei, in conspectu Agni, amicti stolis albis et palmæ in manibus eorum* (Apoc. VII. 9.). Cette robe blanche signifie la pureté de l'âme et du cœur ; ayons horreur de tout ce qui peut la souiller : ces palmes nous apprennent qu'il faut remporter des victoires sur le monde, sur l'enfer, sur nous-mêmes. Prenons courage, Jésus et Marie et tous les Saints seront avec nous dans ces combats de chaque jour et de chaque instant.

O Bonne Sainte Anne ! patronne et protectrice de cette Province, vous que depuis plus de deux siècles, nos pères et nous, honorons et invoquons avec une confiance toujours croissante, intercédez pour nous ! Par vos prières obtenez à vos enfants la grâce de conserver la foi, d'espérer toujours en Jésus, d'aimer Dieu pardessus toutes choses et le prochain comme eux-mêmes pour l'amour de Dieu !

Le nom même que vous portez et qui signifie *la grâce*, nous remplit d'admiration, de joie et de confiance. Obtenez à vos enfants une large

part à ce précieux héritage de la grâce que leur a méritée le fils de Marie, votre fille bien aimée, afin qu'un jour nous ayions tous le bonheur de chanter éternellement avec vous *les miséricordes du Seigneur ; misericordias Domini in æternum cantabo* (Ps. LXXXVIII. 2.).

Donné sous nos signatures, le sceau de l'archidiocèse, et le contre-seing du secrétaire de l'Archevêché, le premier juin mil huit cent soixante-dix-sept.

† E.-A., ARCH. DE QUÉBEC,
 † L.-F., EV. DES TROIS-RIVIÈRES,
 † JEAN, EV. DE ST. G. DE RIMOUSKI,
 † EDOUARD-CHS. EV. DE MONTRÉAL,
 † ANTOINE, EV. DE SHERBROOKE,
 † J.-THOMAS, EV. D'OTTAWA,
 † L.-Z., EV. DE ST. HYACINTHE.

Par Messesseurs,

C.-A. COLLET, Ptre,
 Secrétaire.

—000—

L'ÉGLISE.

Dans son exposé du *fait* de l'existence de l'Église, M. le curé a intéressé ses lecteurs autant qu'il avait intéressé ses auditeurs. Aurons-nous le plaisir ce soir de l'entendre sur la question de *droit*, cette seconde lumière qui s'aligne, dites-vous, si bien avec la question de *fait* ?

Permettez, M. le ministre, de faire revenir la question de *fait*. Car, voyez-vous, l'autre jour,

nous avons remonté, au moyen de cette question lumineuse, les différents âges de l'Eglise jusqu'au temps des Apôtres, et nous en sommes restés là. Mais si ce soir nous nous armions de nouveau de ce flambeau, non plus pour lire les vieilles inscriptions et déchiffrer le sens profond des figures symboliques, mais pour reconnaître les traces du Divin Fondateur de l'Eglise lui-même ; pour contempler l'adorable ouvrier, vrai Salomon, bâtissant le Temple du Nouveau Testament, non de pierres taillées dans les montagnes, mais d'hommes façonnés à ses divers enseignements, croyez-vous que nous ne serions pas encore intéressants ?

Déjà vous êtes intéressant, M. le curé.

Vous le savez, M. le ministre, si nous lisons attentivement les pages vénérables et sacrées, écrites de la main même d'un S. Matthieu, d'un S. Luc, d'un S. Marc, d'un S. Jean ou d'un S. Paul, nous voyons le Divin Fondateur se choisir douze hommes parmi ceux qui le suivent. Il leur donne un nom nouveau, celui d'*apôtres*. Avec leur nom nouveau, le Christ leur donne une nouvelle mission, celle de propager sa divine doctrine. En conséquence, le Divin Fondateur les instruit soigneusement par ses paroles, et par ses exemples, les faisant pour cela ses compagnons particuliers. Ces apôtres, déjà à demi-formés, sont investis par leur Maître d'une autorité toute spéciale et d'un pouvoir inouï jusqu'alors. Maintenant il leur donne l'ordre sans limites de prêcher par l'univers entier sa doctrine qu'il appelle son *évangile*. Mais, pour les aider à porter une si grande autorité et à

conduire à bonne fin une mission de cette importance, il leur promet d'être tous les jours avec eux jusqu'à la fin du monde. N'est-ce pas vrai, tout cela, M. le ministre ?

C'est exact, M. le curé, tout se trouve dans la Sainte Bible.

Mais ce n'est pas tout ; voyez encore cet ouvrier aussi aimable qu'adorable, mettre la dernière perfection à son œuvre en établissant un chef dans son Eglise. Il choisit sur ses douze apôtres celui qui s'appelle Pierre pour en faire la pierre, ou le rocher, ou le fondement sur lequel il bâtira son Eglise ; et il veut que cette Eglise reste assise sur la même base, la même pierre, le même apôtre jusqu'à la consommation des siècles. Non-seulement il fait de cet apôtre le fondement de son Eglise, mais il en fait encore le faîte, en le mettant à la tête de tous les membres de sa divine société qu'il appelle, dans sa naïve et céleste douceur, "ses brebis et ses agneaux." Il confie à cet apôtre le soin de paître, c'est-à-dire de diriger et d'instruire tous ceux qui dépendront de lui. Enfin il confie les clefs de son Eglise, qu'il appelle "clefs du royaume des cieux," à Pierre, devenu apôtre, unique entre ses frères. Ne lisons-nous pas tout cela dans la Bible, M. le ministre ?

Cà y est.

Après les Apôtres, le Divin Fondateur se choisit soixante-douze autres disciples, pour les aider dans l'accomplissement du ministère qu'il leur avait confié. Nous voyons maintenant cette petite société, après l'Ascension de son Fondateur au Ciel, s'accroître et se répandre dans les

pays circonvoisins, puis sur toute la terre entière, conformément à la promesse et la prophétie du même Divin Fondateur. Si nous continuons encore à rechercher les *faits* de l'établissement de l'Eglise, nous tombons sur nos documents sans nombre et nos monuments impérissables, qui attestent aux passants de tous les siècles qu'une Eglise fut fondée pour notre salut par le Sauveur des hommes. D'après ces monuments, cette Eglise est identiquement la même que celle dont nous venons de contempler le *fait* de la constitution par le Christ lui-même, fait rapporté par les écrivains apostoliques, qui furent les heureux témoins des évènements qu'ils racontent.

D'accord, M. le curé, d'accord. S'il vous plaît de ne pas dire ce soir que les femmes comprendront cet intéressant entretien aussi finement que les hommes..... Si vous saviez l'orage de traits moqueurs, de pointes sarcastiques et de cruels jeux d'esprit que vous avez suscité contre nous par un mot semblable, vous seriez plus sage.

Voilà ce que c'est, M. le ministre, que de vivre en ménage.

—000—

PÈLERINAGE

DES PAROISSIENS DE LÉVIS AU SANCTUAIRE DE LA
BONNE STE. ANNE, LE 1ER AOUT 1877.

Les paroissiens de Lévis, au nombre de près de mille, faisait hier leur pèlerinage au vénéré

sanctuaire de la Bonne Sainte Anne de Beaupré. La piété et la gratitude leur avaient inspiré la pensée de ce pieux voyage. Ils allaient déposer aux pieds de leur puissante Patronne l'hommage de leur amour. Ils voulaient témoigner publiquement leur reconnaissance à Dieu d'abord, de qui découlent toutes les faveurs et toutes les bénédictions, et au Souverain Pontife, l'immortel Pie IX, qui a bien voulu, à la demande de ses enfants, proclamer Ste. Anne la Patronne de l'Eglise du Canada.

Les pieux pèlerins avaient confiance en la promesse du Divin Sauveur, qui a dit quelque part dans son Evangile, que, lorsque deux ou plusieurs personnes s'uniraient pour prier Dieu son Père en son nom, elles seraient infailliblement exaucées. Aussi voulaient-ils en cette circonstance, joindre leurs prières aux prières des milliers de pèlerins qui accourent de toutes parts vers le béni sanctuaire de la grande Thaumaturge du Canada. Ils voulaient ainsi faire une sainte violence au cœur de Dieu, éloigner les foudres de la colère divine qui menacent d'éclater sur notre patrie, et attirer sur elle les bénédictions du ciel et la protection spéciale de la Bienheureuse Mère de Marie.

Les citoyens de Lévis allaient se prosterner aux pieds de la Bonne Ste. Anne et solliciter sa médiation auprès de Jésus et de Marie.

Ils allaient lui dire avec le langage de la foi et d'une confiance toute filiale : " Bonne Ste. Anne, le chef de l'Eglise, à la demande de nos premiers pasteurs, vous a nommée la Patronne du Canada, vous êtes notre mère, nous sommes vos enfants.

Vous êtes tenue de veiller sur nous d'une manière toute spéciale. Nous serons à l'avenir l'objet de votre sollicitude maternelle. Nous nous engageons, de notre part, à vous aimer de tout notre cœur et à mettre toute notre confiance en votre bonté et en votre puissance. O Bonne Sainte Anne, notre Mère et notre Patronne, intercédez pour vos enfants auprès de Jésus et de Marie."

Les pieux pèlerins, animés de ces beaux sentiments que la foi et la charité chrétiennes peuvent seules inspirer, ont compris facilement la grandeur et l'importance de leur démarche. Aussi était-ce un spectacle vraiment édifiant de voir l'esprit de foi et le profond recueillement qu'ils ont apportés dans leur voyage.

Pendant tout le trajet de Lévis à Ste. Anne, il était consolant de voir tous les pèlerins tantôt récitant leur chapelet, tantôt faisant de pieuses lectures, tantôt chantant avec entrain et piété des hymnes et des cantiques en l'honneur de la Ste. Vierge et de Ste. Anne, tantôt se livrant à de salutaires réflexions sur les grandeurs, la bonté et le pouvoir de Celle qu'ils allaient saluer pour la première fois dans son sanctuaire, comme leur avocate et leur *Patronne*.

Les bateaux qui transportaient les pèlerins touchèrent le quai à Ste. Anne à neuf heures et demie. Les pèlerins se rendirent immédiatement à l'Eglise en procession. On y remarqua la même piété et le même recueillement. Pendant la procession, on chanta les Litanies de Ste. Anne avec enthousiasme et avec une foi bien sensible.

A dix heures, une messe solennelle fut chantée par Messire J. D. Déziel, curé de Lévis, assisté de MM. les abbés L. A. Déziel et John O'Farrell, ses deux vicaires.

Le chœur de Lévis, sous l'habile direction de M. McNeil, organiste, avec le bienveillant concours de plusieurs musiciens, et entr'autres de M. McKernan, professeur au collège de cette ville, exécuta la messe du second ton harmonisée, avec une perfection qui fait honneur à ceux qui l'ont chantée. M. l'abbé George Fraser touchait l'harmonium.

La plupart des pèlerins s'approchèrent de la Sainte Table, et y reçurent Celui qui veut bien s'appeler le Dieu de toute consolation, le Pain des forts, le Pain des voyageurs.

Après la sainte messe, les pèlerins songèrent à réparer les fatigues corporelles. Ils allèrent dîner, soit au couvent des Sœurs de la charité qui reçoivent toujours avec courtoisie et hospitalité, soit aux maisons de pension, soit aux bateaux, où l'on avait eu la bonne idée de tenir une table de rafraîchissements.

A quatre heures de l'après-midi, les pèlerins se réunirent de nouveau dans le temple de la Bonne Ste, Anne, pour la vénération des reliques et la bénédiction du Saint Sacrement.

Pour mieux disposer tous les cœurs et les engager à prier avec confiance la Bonne Ste. Anne, Monsieur le curé Gauvreau adressa la parole aux pèlerins. Il fit un discours plein d'onction qui émut profondément tous les assistants. Pendant près de trois quarts d'heure, l'éloquent prédicateur tint son auditoire suspendu à ses lèvres.

Après le sermon et la vénération des reliques de Ste. Anne, eut lieu le salut, pendant lequel on chanta avec expression un "O salutaris Hostia," un "Ave Maria," et un "Tantum ergo."

Les pèlerins employèrent les quelques instants qui suivirent le salut, à visiter les principales places et les monuments auxquels sont attachés de pieux souvenirs.

À sept heures, on se réunissait une dernière fois aux pieds de N. S. J. C. présent dans l'adorable sacrement de son amour, et sous les yeux de la Bonne Ste. Anne.

Après avoir fait la prière du soir *en famille*, les pèlerins se réunirent en procession et retournèrent à leurs bateaux en chantant le *Magnificat* et autres cantiques d'actions de grâces.

Les bateaux laissaient le quai, à huit heures et quelques minutes. Le retour se fit avec la même piété et le même recueillement. Après la récitation du chapelet, on chanta des cantiques, des hymnes et des psaumes, pour remercier Dieu et Ste. Anne des bénédictions et des faveurs reçues dans la journée.

Les Dames et les Demoiselles qui faisaient partie du pèlerinage, voulurent également payer leur tribut de reconnaissance à leur puissante Patronne, Ste. Anne. Elles unirent leurs voix aux voix des Messieurs et contribuèrent à donner un éclat tout particulier au chant des louanges du bon Dieu, de la Très-Sainte Vierge et de la Bonne Sainte-Anne. Elles purent constater une fois de plus que le chant des louanges du bon Dieu et de ses serviteurs, remplit le cœur de consolations et de délices ineffables, tandis que

ces chansons équivoques ou immodestes qu'on redit malheureusement trop souvent, ne produisent que chagrins et remords.

Les pèlerins arrivaient à Lévis, à dix heures, hier soir, enchantés de leur pèlerinage, remerciant Dieu de les avoir favorisés d'une si belle journée, et se promettant bien de retourner à Ste. Anne l'année prochaine, si on leur en fournit l'occasion.

(COMMUNIQUÉ.)

Lévis, 2 août 1877.

—ooo—

ST. JOSEPH DE LA DÉLIVRANCE.

Ceux d'entre nos lecteurs qui ont parcouru la petite notice que nous leur avons envoyée et qui s'intéressent à l'œuvre de St. Joseph de la Délivrance, apprendront sans doute avec joie les détails suivants :

Le 27 Mai dernier N. S. P. le Pape a daigné bénir l'Œuvre et ses associés par les paroles suivantes, écrites au bas d'un billet d'affiliation qui lui avait été présenté : *Benedicat vos Deus et opera vestra bona.*

Leurs Grandeurs les Evêques de Rimouski et de St. Hyacinthe ont bien voulu accorder, eux aussi, à cette œuvre, leur bienveillante approbation par des lettres que nous publions ci-dessous.

Révd. M. J. Déziel, Curé,

Notre-Dame de Lévis.

Monsieur le Curé,

Je vous remercie de m'avoir transmis un

exemplaire de la " Notice sur l'œuvre de St. Joseph de la Délivrance," canoniquement érigée dans votre paroisse.

Cette œuvre me paraît si avantageuse aux fidèles vivants et défunts que je serais heureux de la voir se répandre dans mon diocèse.

Veuillez agréer l'assurance de mon sincère dévouement.

† JEAN Ev. de St. G. de Rimouski.

—
St. Hyacinthe 4 Mai 1877.

Mon cher Monsieur,

J'ai pris connaissance de la notice sur l'œuvre de St. Joseph de la Délivrance que vous avez bien voulu me transmettre, et je ne puis que vous féliciter bien sincèrement de la sainte pensée que vous avez eue d'établir cette association si salutaire pour les vivants et pour les morts. Je l'approuve donc avec bonheur et avec l'espoir que beaucoup de mes diocésains en feront partie. Muni de cette recommandation vous pouvez vous adresser en toute confiance aux prêtres de mon diocèse pour les intéresser en faveur de votre belle œuvre.

Les temps sont mauvais ; l'Eglise traverse une période extrêmement difficile. Nous avons besoin de protecteurs forts et puissants. Nous les trouverons dans notre bienheureux père St. Joseph et dans notre bonne mère Ste. Anne.

Veuillez me croire bien respectueusement,

Mon cher Monsieur,

Votre tout dév. et ob. serviteur,

† L. Z. Ev. de St. Hyacinthe.

SA Grandeur Mgr. l'Évêque d'Ottawa, dans sa lettre en date du 4 Juin 1877, loue l'œuvre et fait des vœux pour qu'elle réussisse.

Espérons que ces témoignages d'approbation de la part du Saint Père et de nos premiers Pasteurs donneront à cette bonne œuvre tout l'accroissement qu'elle mérite.

— ooo —

ACTIONS DE GRACES A LA BONNE STE. ANNE.

TROIS-RIVIÈRES.—Pour m'acquitter d'un vœu à la Bonne Ste. Anne, je désire qu'il soit publié que je dois la conservation de la santé et de la vie à sa puissante intercession.—***.

ST. CYPRIEN.—Une de mes petites filles fut attaquée des vers à tel point que je craignais de la voir étouffer. Un jour surtout ses souffrances étaient affreuses, sa figure subissait des contorsions, ses yeux étaient égarés. Tout en la serrant dans mes bras, je la recommandai à Ste. Anne. Peu après l'enfant ayant vomie abondamment, se trouva délivré de son affliction.—J. A. D.

QUÉBEC.—Affligée depuis longtemps d'un grand mal dans le côté, j'implorai ma guérison de Ste. Anne par une neuvaine et mille *Ave Maria*. Depuis lors, le mal a disparu, grâces, j'en suis sûre, à son intercession.—M^{de} E. B. M.

CAP SANTÉ.—Heureuse de la faveur que Ste. Anne m'a accordée, je ne sais toutefois comment lui en témoigner ma reconnaissance. L'hiver dernier, je fus attaquée d'une maladie qui

m'inquiétait sérieusement, vu que j'avais déjà employé sans succès pour la guérir plusieurs remèdes efficaces en pareils cas. Alors je mêlai à ces remèdes de l'eau de la Bonne Ste. Anne, un bienfaiteur fit brûler pour moi un cierge en son honneur, une compagne s'unit à moi pour faire une neuvaine, et le dernier jour de cette neuvaine, nous n'eûmes à exprimer que des actions de grâces. En effet, cette bonne Mère m'avait guérie.—***.

—ooo—

LETTRE D'UN MÉDECIN.

Monsieur le Rédacteur,

Auriez-vous la bonté de publier dans les *Annales* les faits suivants que, dans ma reconnaissance pour *notre Patronne bien-aimée*, je m'étais promis de rendre publics.

Dans le cours de l'année dernière, je fus appelé à donner mes soins à deux personnes malades dont la situation paraissait vraiment désespérée. Les parents et les amis avaient perdu toute espérance, et s'attendaient à voir, d'un moment à l'autre, la mort venir mettre un terme aux souffrances et à l'agonie de ces malheureux.

Bien que je ne pusse guère conserver moi-même d'espoir, je ne perdais cependant pas courage tout-à-fait, et mis ces deux patients sous la protection spéciale de Ste. Anne, de qui j'avais déjà reçu des grâces signalées.—Ce ne fut pas en vain. Bientôt j'eus le plaisir de voir les symptômes s'améliorer notablement, la maladie prendre un aspect plus favorable.

Enfin la guérison s'en est suivie. Bien qu'il n'y ait pas là de miracle évidemment éclatant, parce que les malades continuaient toujours à prendre quelques remèdes, cependant, je n'en suis pas moins convaincu, pour ma part, que la bonne St. Anne a seule guéri mes malades.

Depuis lors, j'ai rencontré dans le cours de ma pratique, des cas très-graves et très-embarrassants. Pour chacun d'eux j'ai invoqué la protection de Ste. Anne, et chaque fois, le succès est venu me prouver que je n'avais pas prié vainement.

Puisse la publication de tels faits contribuer à augmenter la confiance en notre Thaumaturge. —Honneur donc, amour, et reconnaissance à la bonne Ste. Anne de Beaupré !

UN MÉDECIN,
du district de Montréal.

—ooo—

RECOMMANDATIONS AUX PRIERES.

Outre les recommandations ordinaires on nous prie de faire les suivantes ;

Malades 155 , conversions 209 ; familles 96 ; pères de famille 98 , mères de famille 100 , enfants désobéissants et débauchés 108 ; jeunes gens 207 , jeunes personnes 119 ; grâces spirituelles 251 , grâces temporelles 300 , intentions particulières 400 ; navigateurs 40 , ivrognes 69 , curés et paroisses 1 ; entreprises importantes 10 , bonne morts 25 ; vocations 20 , voyageurs 40 ; persévérance 31 , actions de grâces 36 ; peines d'esprit 20 ; communautés 2 , défunts 4 ; apostats 2 ; pèlerinages 1.

Les bienfaiteurs de l'église de Ste. Anne de Beaupré ; les personnes recommandées dans l'église de Somerset. Les personnes déjà recommandées qui n'ont pas obtenu les grâces demandées.